

*Pour bénéficier des garanties du contrat d'assurance, les dirigeants et pratiquants **doivent** être en possession de la licence fédérale EPGV en cours de validité.*

L'assurance complémentaire IA Sport+

Les associations sportives sont tenues d'informer leurs licenciés de l'intérêt que présente la souscription d'une garantie complémentaire destinée à couvrir les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer (Article L 321-4 du code du sport).

Cette garantie complémentaire proposée par la MAIF n'est pas obligatoire et peut être souscrite par tous les licenciés :

- Au moment de la prise de licence.
- À tout moment en cliquant sur souscription Garantie I.A. Sport+

La souscription de l'option complémentaire I.A. Sport+, d'un coût est de 11,85 euros (Saison 2023-2024), se substitue à la garantie de base de la licence et permet de bénéficier de capitaux plus élevés et de prestations supplémentaires.

Montant de la souscription pour la saison 2024-2025 = 12,80 euros